

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/398 en date du 6 décembre 2023, une consultation du public est prévue à la mairie de La Chapelle sur Erdre, pendant une période de quatre semaines du mercredi 17 janvier 2024 au lundi 19 février 2024 inclus, portant sur la demande présentée par Nantes Métropole, en vue d'obtenir l'enregistrement de la déchetterie (reconstruction et modernisation) à la Chapelle sur Erdre.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du mardi 2 janvier 2024, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de La Chapelle sur Erdre, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de La Chapelle sur Erdre, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.